

## règlement intérieur

**Ce règlement intérieur comprend deux pages.  
Veuillez en prendre connaissance puis signer votre accord d'acceptation  
au bas de votre feuille d'inscription.  
Cet accord est nécessaire pour la prise en charge de votre inscription.**

### **La Mairie de Ramonville – Saint Agne et votre cotisation *forme & évasion*, quel rapport ?**

- Faire de la gymnastique à un coût très raisonnable... Ceci est rendu possible grâce au mode associatif de la Gymnastique Volontaire auquel adhère **forme & évasion** et, en pratique, grâce au formidable soutien de la Mairie de Ramonville-Saint Agne qui met ses locaux sportifs à la disposition de l'association tout en en assurant l'entretien.*
  - En échange, la Mairie de Ramonville – Saint Agne exige le respect de ses installations, notamment des très coûteux tapis de dojos. Il est formellement demandé à chacun(e) de se déchausser pour les traverser.*
- Une question supplémentaire d'hygiène se pose pour tous, avec une attention toute particulière pour les enfants, utilisateurs des dojos dès l'âge de deux ans.*

### **Le matériel de *forme & évasion***

- Le matériel de gymnastique appartient à **forme & évasion**. Son usage est collectif. En aucun cas, il ne peut être emprunté pour un usage personnel.*
- À la fin d'un cours, chaque pratiquant(e) est prié(e) de remettre en place le matériel dont il(elle) s'est servi durant ce cours.*

### **Les impératifs de la gymnastique aquatique**

- Par souci de rendre les cours accessibles à un maximum de demandeurs, l'association n'attribue qu'un seul créneau hebdomadaire par demande.*
  - Les intéressé(e)s choisissent un créneau privilégié unique et des créneaux de repli en cas de saturation du choix premier jusqu'à concurrence des places disponibles.*
- Toute réservation s'accompagne du paiement d'un forfait annuel d'entrées.*
- Les gymnastes de l'eau ont, au dos de leur carte, une étiquette-forfait d'entrée ciblant leur cours.*
- La répartition des places pour les cours de gymnastique aquatique est la suivante : 25 places le lundi matin à 11h00, 46 places le jeudi à 12h15, 46 places le jeudi à 13h00.*
- Les habitants de Ramonville – Saint Agne étant nombreux à vouloir suivre un cours de gymnastique aquatique, un quota favorisant ces Ramonvillois est instauré : 80 places sur 117 disponibles leur sont réservées.*
- forme & évasion** ne peut être tenue pour responsable des hasards de calendrier, des ponts, des grèves et d'éventuelles différences dans le nombre d'heures de cours se déroulant entre un lundi et un jeudi. Il est recommandé de bien cibler ses choix. Un cours manqué ne se rattrape pas.*

### **Comment adhérer à *forme & évasion*?**

- Remplir la fiche d'inscription, certificat médical compris.*
- Réunir le dossier complet.*
- Les faire parvenir à **forme & évasion** au lieu désigné et aux dates prévues sur les feuilles d'inscription.*
- Les règlements se font uniquement par chèques bancaires libellés à l'ordre de **forme & évasion**.*

### **Précisions sur la cotisation d'adhésion**

- Le montant du versement de base inclut la licence, la part départementale et la cotisation annuelle. Il convient d'y ajouter le forfait annuel d'entrées à la piscine en cas de participation à la gym aquatique (paiement spécifique par chèque séparé).*
- La revue fédérale "Loisirs-Santé" est proposée en supplément.*
- Les frais de courrier sont inclus dans la cotisation.*
  - Une assurance corporelle renforcée est également proposée en option, à la réception de la licence fédérale.*

*En cas de blessure pendant les cours, les souscripteurs bénéficient (contrat IA Sport +) d'une aide concrète, d'un niveau d'indemnisation élevée, etc ... Ce choix reste personnel.*

*L'adhésion à **forme & évasion** est réalisée sur le principe du forfait annuel. Il ne peut y avoir de remboursement partiel ou complet en cas de fréquentation partielle ou nulle des cours.*

### **Après l'adhésion**

*Une carte **forme & évasion** est délivrée. Quelques jours avant la rentrée, elle parvient par courrier postal aux anciens qui se réinscrivent. Les nouveaux adhérents l'obtiennent au cours des permanences d'inscriptions qui leur sont ouvertes.*

*Chaque adhérent(e) est tenu(e) de se rendre à chaque cours en possession de sa carte **forme & évasion**. Elle sera demandée lors des nombreux contrôles effectués tout au long de l'année.*

*Cette carte **forme & évasion** constitue l'attestation de l'appartenance de son(sa) titulaire à l'association et de la couverture d'assurance MAIF dont il(elle) est bénéficiaire.*

**ATTENTION !** *Il n'est pas délivré de duplicata ni d'attestation d'adhésion ni de duplicata de certificat médical.*

*Les cours ne se déroulent pas pendant les vacances scolaires ni durant les jours fériés et les ponts.*

*En cas de grève du personnel communal, les salles de gymnastique ne sont pas ouvertes. **forme & évasion** ne peut être tenue pour responsable des cours ainsi manqués.*

### **Consignes importantes**

*Les adhérent(e)s de **forme & évasion** sont tenu(e)s d'arriver au début des cours pour suivre les échauffements précédant les exercices de ces cours et de repartir après les étirements de fin de cours. Les va-et-vient interrompant le rythme des cours sont perturbants, autant pour les animateurs que pour les autres adhérents.*

*Les enfants ne sont pas admis en cours pour des raisons de sécurité.*

---